



CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

Carcassonne, le 23 avril 2026

NOTE

A l'attention du personnel municipal

Pôle Ressources et Moyens généraux
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par Annick GOMES
Assistante de Direction
annick.gomes@mairie-carcassonne.fr
04.68.77.71.45

Objet : Jours de fermeture des services municipaux pour l'année 2026

Conformément à l'article 12 du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail et après avis du Comité social territorial du 5 février dernier, le calendrier des ponts et des jours de fermeture des services administratifs de la commune, validé par Monsieur le Maire, est arrêté comme suit :

- **Vendredi 15 mai 2026,**
- **Jeudi 24 décembre 2026 (après-midi),**
- **Jeudi 31 décembre 2026 (après-midi).**

L'accueil du public ainsi que le fonctionnement des services ne seront pas assurés durant ces périodes à l'exception des services astreints à une permanence pour garantir la continuité du service public.

Les agents sont invités à poser ces journée et demi-journées au titre de leur droit à congés. (Congé annuel, jours d'ARTT ou de compte-épargne temps, au choix). Il est nécessaire de conserver un nombre suffisant de jours au titre de l'année 2026 afin de ne pas consommer les droits acquis pour 2027.

L'équipe de la DRH reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La Directrice Générale des Services,

Julia ROMANI